

# Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP-Stage) de 1<sup>ère</sup> SAPAT

---

## Objectifs des stages de 1<sup>ère</sup> SAPAT (Issus du référentiel)

- La découverte des réalités professionnelles,
- L'apprentissage de savoir-faire pratiques,
- L'apprentissage d'un savoir-être spécifique répondant aux exigences du monde professionnel : respect de l'éthique, des consignes, travail en équipe, etc...
- L'apprentissage de l'autonomie,
- Le développement des capacités d'observation et de compréhension de situations concrètes

## Structures de stages

Les périodes de formation en milieu professionnel relatives au secteur des services aux personnes doivent s'effectuer auprès de deux types de structures :

- ✓ **Services aux personnes (SAP).** Exemples de structures : Crèches, haltes garderies – Écoles maternelles – Structures d'hébergement de loisirs – Structures d'accueil pour personnes handicapées : instituts médico-éducatifs, instituts d'éducation motrice, instituts éducatifs thérapeutiques et pédagogiques ..... – Structures labellisées tourisme et handicap.... – Hôpitaux, cliniques... – Établissements Hospitalier Pour Personnes Agées Dépendantes (HEPAD)... – Structures d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer – Résidences services – Accueil de jour – Organismes de services aux personnes...
- ✓ **Services aux territoires (SAT).** Exemples de structures : Structures de loisirs et de tourisme : gîte rural, d'animation (patrimoniale, culturelle...) – Collectivités territoriales ou leur regroupement – Associations spécialisée sur l'animation – Organismes de services aux personnes en milieu rural.

## Dates de stages

- ✓ du 12 au 23 Novembre 2018 (sauf le lundi 19 Novembre) – **Stage 1 SAP – Objectif BEPA**
- ✓ du 7 au 25 Janvier 2019 (sauf les lundis 14 et 21 Janvier) – **Stage 2 SAP – Objectif Bac**
- ✓ du 4 au 15 Mars 2019 (sauf lundi 11 Mars) – **Suite stage SAP 1 ou 2 au choix**
- ✓ 4 semaines à choisir entre le 17 Juin et le 31 août 2019 – **Stage 3 Services aux Territoires**

Le choix du stage du 4 au 15 Mars est libre et vous permet d'avoir une expérience plus importante sur une des deux structures choisies précédemment.

**Expérimentation 2018/2019 :** Les lundis 19/11, 14/01, 21/01 et 11/03 sont des périodes scolaires. Vous revenez sur le lycée pour des cours de modules professionnels permettant également de faire le lien stage/lycée, d'approfondir le lien théorie/pratique, d'avancer les travaux demandés sur les stages et d'identifier les éléments manquants.

**Conventions :** A compléter en 3 exemplaires (vous, votre représentant légal puis la structure puis à remettre à votre professeur principal) ou 4 exemplaires dans le cadre d'une école maternelle.